BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1986

83 – VAR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Ventes et cessions

479 505 422 RCS Toulon.
ACMI BEVERAGE FRANCE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 200000.00 EUR.
Adresse : 112, Rue Du Docteur Guérin, Zi Toulon Est, 83210 La Farlède.
Oppositions : Art L 236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au BODACC relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : OMNIA TECHNOLOGIES FRANCE Forme : Société par actions simplifiée à associé unique Adresse du siège : Zone d'Activité Economique de la Baume 34290 Servian Capital : 100 000 euros Numéro unique d'identification : 447 767 666 Lieu d'immatriculation : BEZIERS Société absorbée : Acmi Beverage France Forme : Société par actions simplifiée à associé unique Adresse du siège : 112 Rue Dr Guérin ZI TOULON EST 83210 La Farlède Capital : 200 000 € Numéro unique d'identification : 479 505 422 Lieu d'immatriculation : TOULON Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 685 518 € Passif : 426 099 € Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 II du Code de Commerce, et dès lors que la Société Absorbante détient et détiendra, au jour du dépôt au greffe de Tribunal de Commerce du présent traité, la totalité des parts et actions représentant la totalité du capital des Sociétés Absorbées, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de OTF contre des parts sociales APE et des actions de ACMI. Il n'y aura donc pas lieu à émission de titres de la Société Absorbante contre les parts sociales de APE et des actions ACMI, ni à augmentation du capital OTF. En conséquence, il n'y a pas lieu à déterminer un rapport d'échange. Mali de fusion : 581 € Date du projet commun de fusion : 19/10/2026 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société absorbante OMNIA TECHNOLOGIES FRANCE le projet a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Béziers le 22 octobre 2026 et pour la 2éme société absorbée ACMI BEVERAGE FRANCE le projet de fusion a été déposé au greffe de tribunal de Commerce de Toulon en date du 21 octobre 2026.